



FICHE DE SYNTHÈSE : Profil de type 1 de la zone de baignade Municipale / commune de Messery

Date d'élaboration (ou de mise à jour) du profil : Elaboré en juillet 2011



Caractéristiques du site

Nom de la zone baignade (ZB) : **Plage Municipale de Messery**

Nom du plan d'eau : **Lac Léman**

Commune : **Messery**

Département : **Haute-Savoie (74)**

Région : **Rhône-Alpes**

Alimentation du plan d'eau : **Le Rhône et autres affluents. Les cours d'eau qui influencent directement la zone de baignade sont :**

- Le ruisseau des Dumonts (éloigné au sud)
-

Activités pratiquées à proximité de la zone de baignade :

- Voile,
- Plongée,
- Ski nautique,
- Planche à voile, kite surf,
- Bateaux motorisés,
- Pêche,...

Personne responsable de l'eau de baignade (décisions des mesures de gestion) : **Maire de Messery**

Personne chargée des observations et de la mise en œuvre des mesures de gestion : **Personnel de la commune de Messery**



Localisation de la zone de baignade et description de son contexte

Légende



Zones de Stationnement

La Pointe de la Ranode

Plage Municipale de Messery

Plage (sur 150 m)

Plage Municipale de Messery

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

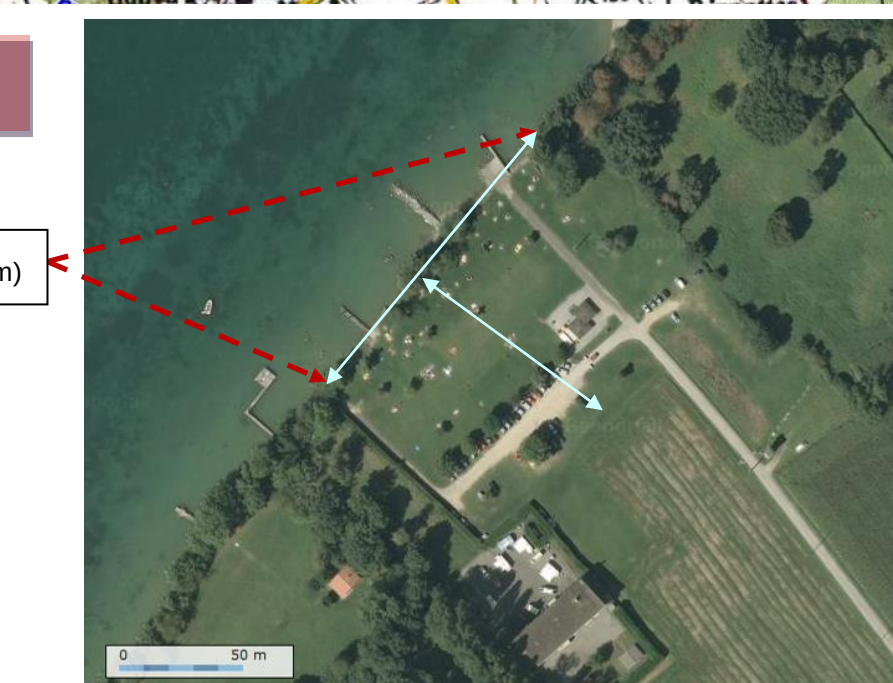
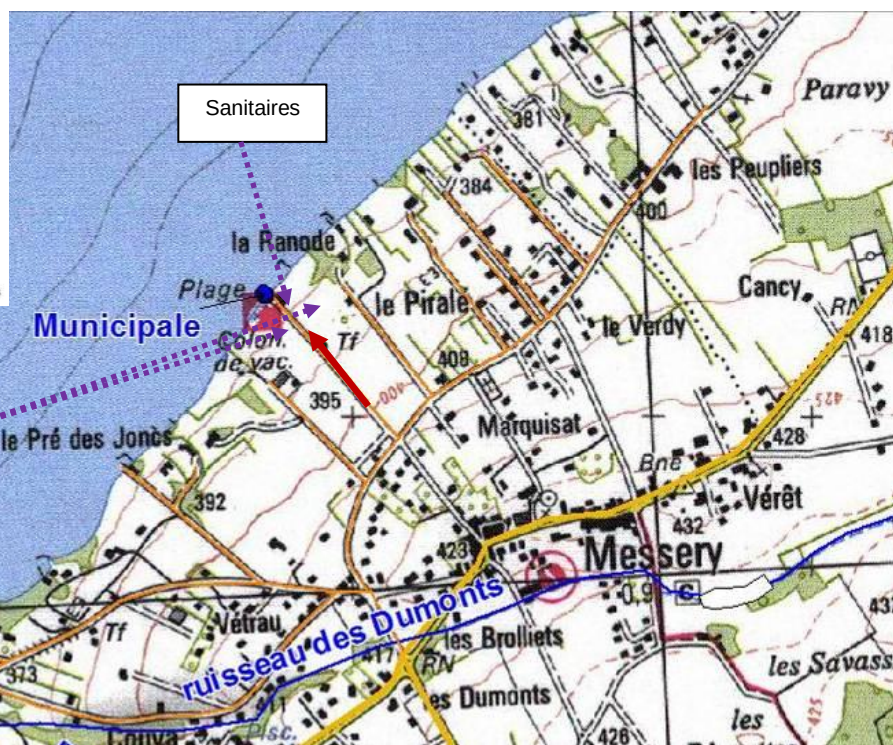
Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)

Plage (sur 150 m)



Période d'ouverture et fréquentation

accès public au lac libre et gratuit toute l'année :

- Durée de la saison de baignade : mai – septembre
- Fréquentation moyenne : 500 personnes environ / j
- Période de forte affluence : week-end d'été
- Fréquentation maximale : 1000 personnes environ / jour
- Nombre moyen de baigneurs en même temps dans l'eau : une à plusieurs centaines environ

Baignade : **NON SURVEILLÉE et NON AMÉNAGÉE**

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Classement	5A	5B	5A	5B	5A

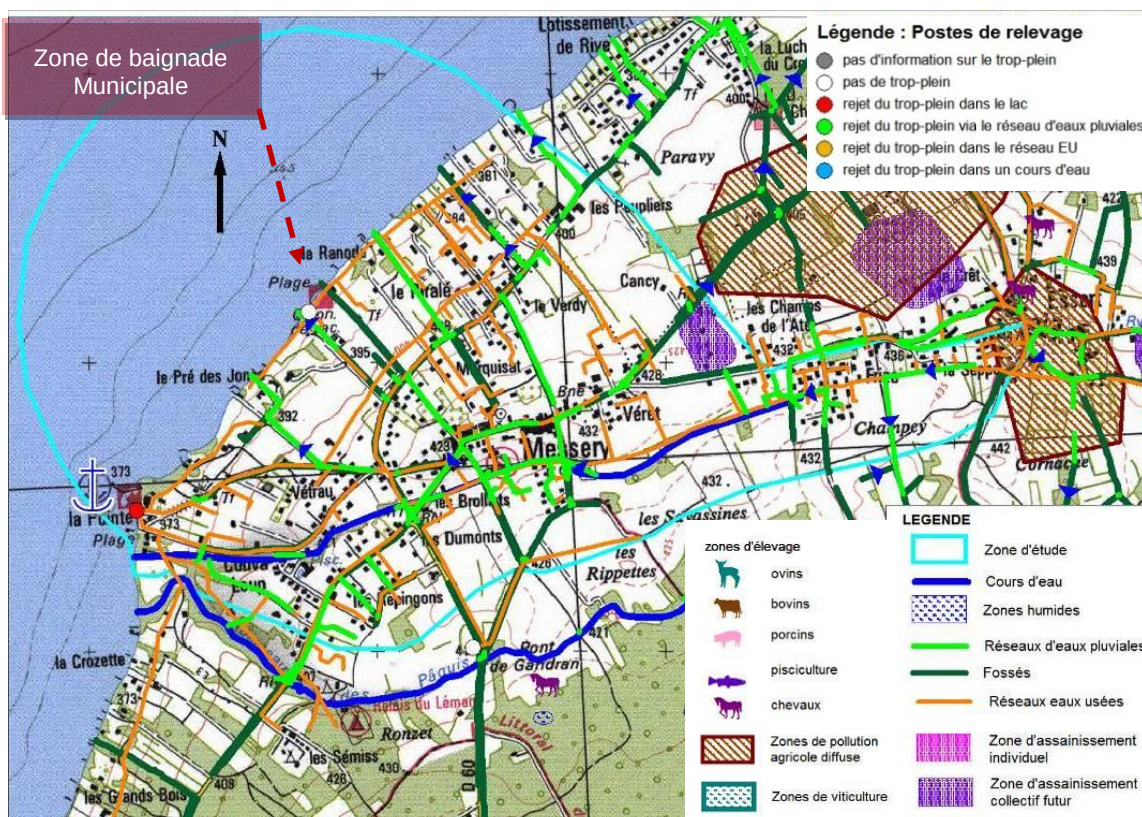
A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité moyenne
C : Eau pouvant être momentanément polluée
D : Eau de mauvaise qualité

(Classement directive 76/160/CEE)

Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classe C ou D) :

Aucun épisode de pollution recensé ces dernières années

Caractérisation des éléments influençant potentiellement la zone de baignade



Le profil de la zone de baignade, comprenant les risques de pollution et les mesures de gestion, est consultable en mairie et sur le site : www.baignades.sante.gouv.fr

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion de la zone de baignade Municipale / commune de Messery								
DIAGNOSTIC		GESTION PREVENTIVE DES RISQUES DE POLLUTION (Procédure d'autosurveillance et de suivi)				PLAN D' ACTIONS		
Type et source de pollution	Nature du risque et impact potentiel	DECLenchement de l'ALERTE	TRANSMISSION DE L'ALERTE AU RESPONSABLE	DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA BAIGNADE : MAIRE DE MESSERY		Mesures de réduction des pollutions		
		Indicateurs à suivre et seuils d'alerte actuels	Personnel chargé du suivi des indicateurs et de l'alerte	Mesures préventives associées à l'autosurveillance ou au suivi	Modalités de levée des mesures préventives	Mesures en cours ou prévues	Recommandations à poursuivre et travaux à prévoir	
Pollutions potentielles	Eaux pluviales de zones urbanisées, enherbées et imperméabilisées (réseaux et fossés) Pratiques d'entretien des jardins et espaces verts : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures , pesticides et autres micropolluants : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Contrôler les rejets particuliers directs aux fossés ou réseaux d'eaux pluviales ⇒ Suivi de la qualité des eaux superficielles par le SYMASOL	⇒ Sensibilisation aux pratiques respectueuses des milieux aquatiques pour l'entretien des abords de routes, des espaces verts et des jardins particuliers ⇒ Diagnostic des deux rejets d'eaux pluviales sur la zone de baignade ⇒ Un contrôle de la qualité des eaux à l'embouchure du ruisseau des Dumonts (mesures des pesticides)
	Pollution diffuse associée aux cultures et pratiques agricoles (bv des Dumonts et champs amont de la plage) : Pollution chronique	Pollutions bactériologique, organique, minérales et aux pesticides : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Suivi de la qualité des eaux superficielles par le SYMASOL ⇒ Amélioration des connaissances des activités agricoles et de leurs incidences sur le milieu ⇒ Réalisation de plans d'épandage ou de cartes communales d'épandage avec la chambre d'agriculture ⇒ Zone tampon réalisée sur la partie amont du bassin versant du Ruisseau des Dumonts ⇒ Incitation à la réalisation de plans d'épandage ou de cartes communales d'épandage avec la Chambre d'Agriculture ⇒ Maîtrise de l'apport des engrais minéraux et des traitements	⇒ Sensibilisation aux pratiques d'épandage et de stockage des fertilisants respectueuses des milieux (+ de 35 m des cours d'eau, utilisation raisonnée, périodes...) ⇒ Un contrôle de la qualité des eaux à l'embouchure du ruisseau des Dumonts (mesures des pesticides) Développement des bandes herbeuses au bord du réseau hydrographique (cours d'eau, fossés...) ⇒ Maintien et entretien de la végétation des berges des cours d'eau ⇒ Respect de la charte des bonnes pratiques agricoles du secteur
	Dysfonctionnements ponctuels sur le réseau d'assainissement collectif : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Entretien des réseaux, contrôles des branchements particuliers et résolution des dysfonctionnements ponctuels (CCBC) ⇒ Travaux de réhabilitation (CCBC)	⇒ Renouvellement des réseaux si nécessaire
	Fonctionnement du trop-plein du poste de relevage de La Pointe : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque très faible	Dysfonctionnements techniques Pluviométrie Volume, durée, débits des déversements Seuils d'alerte : Déversement par le trop-plein du poste de relevage	Personnel du SERTE	⇒ Intervention du SERTE sur la gestion des postes de relevage : maîtrise de la situation ⇒ Analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire	⇒ Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non ⇒ Suspension momentanée de la baignade en fonction des seuils bactériologiques, si nécessaire	Surveillance des postes de relevage par le SERTE (intervention en cas d'incident technique) ⇒ Entretien et suivi des réseaux collectifs par la CCBC (poste réaménagé en 2008) ⇒ Restructuration du poste de relevage effectuée	⇒ Amélioration de la connaissance des caractéristiques des déversements de ce poste de relevage ⇒ Eviter les surcharges hydrauliques des réseaux
	Eaux de ruissellement de zones enherbées et imperméabilisées du secteur de la zone de baignade : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures , pesticides et autres micropolluants : Risque très faible	-	-	-	-		⇒ Eviter de rejeter les ruissellements provenant des surfaces imperméabilisées dans les réseaux ou les fossés aboutissant sur la zone de baignade ⇒ Sensibiliser les « gens du voyage », s'établissant à proximité de la plage, à la préservation de la qualité des eaux et du milieu

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion de la zone de baignade Municipale / commune de Messery								
DIAGNOSTIC		GESTION PREVENTIVE DES RISQUES DE POLLUTION (Procédure d'autosurveillance et de suivi)				PLAN D' ACTIONS		
Type et source de pollution	Nature du risque et impact potentiel	DECLenchement DE L'ALERTE	TRANSMISSION DE L'ALERTE AU RESPONSABLE	DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA Baignade : MAIRE DE MESSERY		Mesures de réduction des pollutions		
		Indicateurs à suivre et seuils d'alerte actuels	Personnel chargé du suivi des indicateurs et de l'alerte	Mesures préventives associées à l'autosurveillance ou au suivi	Modalités de levée des mesures préventives	Mesures en cours ou prévues	Recommandations à poursuivre et travaux à prévoir	
Pollutions potentielles	Zones à assainissement autonome non-conforme : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque très faible	-	-	-	-	⇒ Développement des compétences de SPANC ⇒ Inventaire des installations autonomes ANC	⇒ Suivi (contrôle et diagnostics) des installations ANC (CCBC) ⇒ Contrôle respect du zonage, du schéma directeur et des filières ANC préconisées en fonction de l'aptitude des sols ⇒ Incitation à la mise en conformité et à l'entretien des installations autonomes (opérations de réhabilitations groupées ou opérations communes de vidange)
Pollutions accidentelles	Dépouille ou déjections d'un animal sauvage ou domestique : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque très faible	Observation visuelle, olfactive et appréciation des paramètres physiques Paramètres microbiologiques Seuils d'alerte : Mise en évidence d'une situation inhabituelle : présence d'éléments indésirables	Personnel de la commune de Messery	⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune en cas de pollution	⇒ En cas d'incertitude : analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire ⇒ Si la résorption de la situation inhabituelle n'est pas possible et la situation critique (dépassement des seuils bactériologiques) : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Entretien régulier ⇒ Réglementation prévue ⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	
	Déversements d'hydrocarbures : Pollution temporaire	Pollutions aux hydrocarbures Risque très faible	Huiles minérales Seuils d'alerte : Présence de substances suspectes		⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune ou par le SDIS 74 en cas de pollution	⇒ Lors de la résorption de la situation inhabituelle si besoin : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	